



FICHE SUR LE PROCESSUS DE DEMANDE D'ASILE AU MAROC

QU'EST-CE QU'UN.E RÉFUGIÉ.E?

Selon la Convention de Genève et la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) un.e réfugié.e est une personne qui

Définition stricte (1951 et §1§1 OUA):

- se trouve hors son pays
- craint avec raison d'être persécutée en raison de :
 - > sa race
 - > sa religion
 - > sa nationalité
 - > son appartenance à un certain groupe social
 - > ses opinions politiques
- ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de son pays.
- si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

Définition élargie (1§2 OUA):

- qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public.
- dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité,
- est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité. >>

QUI DÉCIDE QUI PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME RÉFUGIÉ.E AU MAROC?

En attendant la mise en place d'une procédure nationale d'asile, c'est le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) qui traite les demandes d'asile sous le mandat du HCR avec l'accord des autorités marocaines.

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'ASILE?

Les étapes à suivre :

1. PREMIER CONTACT
2. ENREGISTREMENT AUPRÈS DU HCR
3. L'ENTRETIEN DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ (DSR)
4. LA DÉCISION DU HCR
5. LE RECOURS (SI LA DEMANDE EST REJETÉE)

1. PREMIER CONTACT

- Se rendre au HCR, à Rabat (10 AVENUE MEHDI BEN BARKA, SOUISSI; LUN-VEN 8:00-16:30, CONTACT: 05375-45400)
- Récupérer et remplir le formulaire d'enregistrement (seuls ou avec l'aide d'un employé du HCR) ou prendre le formulaire et le remplir chez soi et ensuite le remettre au HCR. Dans ce formulaire vous pouvez demander la présence d'un interprète lors de l'entretien et exprimer votre préférence concernant le sexe de l'agent qui vous interrogera.
- Il est important de remplir le formulaire en mettant des informations correctes car elles seront prises en considération pour le traitement de votre demande.

2. ENREGISTREMENT AUPRÈS DU HCR

- Lors du RDV pour soumettre le formulaire, vous serez reçu par un employé du HCR, qui vous posera des questions relatives au formulaire et enregistrera vos données.
- Ensuite, vous recevrez un certificat de demandeur d'asile qui vous assure certains droits. Ce certificat a une période de validité précise. Quand ce certificat expire, vous devez contacter le HCR pour renouveler votre certificat.

3. L'ENTRETIEN DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ (DSR)

- Généralement le HCR va vous contacter pour vous communiquer la date et l'horaire de votre entretien de Détermination du Statut de Réfugié (DSR).
- Le jour de votre rendez-vous pour l'entretien DSR, vous devez vous rendre au HCR.
- Un.e agent.e du HCR vous interrogera afin de comprendre les raisons pour lesquelles vous avez quitté votre pays d'origine et pour lesquelles vous craignez d'y retourner. Il/elle vous demandera d'être le plus précis possible sur les faits, les lieux, les dates, les motifs des craintes de persécution et les éléments déclencheurs de votre départ, ainsi que sur votre voyage jusqu'au Maroc.

Vous pouvez communiquer votre récit ouvertement car tout restera confidentiel. Vous pouvez aussi bénéficier d'un interprète et exprimer si vous préférez être interviewés par un homme ou une femme.



4. LA DÉCISION DU HCR

- Si la décision du HCR est positive : vous vous voyez octroyer le statut de réfugié. Vous garderez votre certificat de demandeur d'asile, aussi renouvelable, et vous aurez une attestation indiquant votre statut, en attendant la régularisation par les autorités marocaines.
- Si la décision du HCR est négative : vous êtes notifié par écrit des raisons pour lesquelles la décision a été prise. Vous avez le droit de recevoir une notification dans la langue que vous maîtrisez (par le biais d'un interprète) vous avez la possibilité de faire appel de cette décision négative via un recours. Votre certificat de demandeur d'asile pourrait être renouvelé pendant cette période. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander un retour volontaire à votre pays d'origine via l'OIM.

5. LE RECOURS

- Si le HCR vous délivre une réponse négative, vous avez un délai de 30 jours pour faire appel à cette décision et demander un entretien de DSR supplémentaire. Vous pouvez soumettre votre recours (ou lettre de réouverture) par mail, ou dans le bureau du HCR.
- Si le délai de 30 jours est dépassé, vous pouvez faire parvenir au HCR une demande de réouverture de dossier personnalisée expliquant les raisons pour lesquelles vous avez dépassé ce délai.
- Si nécessaire, le HCR vous invitera pour un entretien complémentaire. Si votre demande est acceptée le HCR vous remettra un certificat attestant votre statut. Si votre demande en appel est rejetée, la décision finale de refus vous sera communiquée.

A PRENDRE EN COMPTE :

- Lorsqu'on est en correspondance avec le HCR, si il y a des changements des numéros de téléphone ou de ville d'habitation, il faut le notifier au HCR le plus rapidement possible.
- En tant que demandeur d'asile, et réfugié, sous protection du HCR, vous bénéficiez du droit au non-refoulement, donc vous êtes protégé contre l'expulsion et le refoulement.
- En ayant le certificat de demandeur d'asile, ou de réfugié, si vous avez des problèmes avec les autorités, vous pouvez appeler le HCR pour qu'ils interviennent.
- Une personne peut accéder au programme de réinstallation seulement si elle est déjà reconnue comme réfugiée et si elle remplit les critères du HCR.

La Clinique Hijra propose de vous accompagner tout au long de la procédure de demande d'asile, à travers l'aide au remplissage des formulaires, la préparation aux entretiens de Détermination du Statut du Réfugié, la rédaction de recours, ainsi que la réouverture de dossier.



La Clinique Juridique Hijra est disponible pour vous aider de manière gratuite tout au long de cette procédure, veuillez nous écrire au numéro +212 771731785 afin de fixer un RDV.